

# Pour vous inscrire au stage, vous devez :

- **Faire une demande d'autorisation d'absence un mois avant la date du stage en suivant le modèle ci-dessous**

Nom - Prénom : .....

Fonction : .....

Établissement : .....

À Madame le Recteur

Sous couvert de M .....(1)

Conformément aux dispositions de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 relative à l'attribution aux agents non titulaires de l'État du congé pour la formation syndicale et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé le ..... pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à .....

Il est organisé par la section académique / du SNES (fsu) sous l'égide de l'IRHSES (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A ....., le .....

(1) Nom et qualité du chef d'établissement ; cette demande doit être transmise par la voie hiérarchique

**Une absence de réponse sous 15 jours vaut acceptation. Il n'y a pas de convocation préalable à fournir, une attestation de présence sera remise aux stagiaires à l'issue de la journée.**

- **Informer le SNES par mél à [s3gre@sn.es.edu](mailto:s3gre@sn.es.edu) en précisant nom, prénom, établissement, intitulé et date du stage**